

Tarifs journaliers et abonnements en voirie

Grâce à votre macaron stationnez à tarif réduit sur la voirie

Vous êtes non résident ?

30 €/mois - 300 €/an

Vous pouvez obtenir un abonnement vous permettant de stationner sur la zone verte.

Vous êtes résident ?

1€/jour - 15 €/mois - 150 €/an

Conditions : renseignements auprès de la Boutique du Stationnement.

Vous avez une profession médicale ou paramédicale ?

20 €/mois - 200 €/an

Conditions : Être docteur en médecine, infirmier, kinésithérapeute, aide soignante, dont le lieu de travail ou d'intervention se situe dans le périmètre payant. Sur présentation d'un justificatif. La délivrance du tarif est soumise à conditions : renseignements auprès de la Boutique du Stationnement.

Vous êtes titulaire d'une carte de stationnement pour personne handicapée ?

Gratuité sur les places réservées à cet effet.

Pas de macaron nécessaire, mais nécessité d'afficher visiblement sur votre tableau de bord, votre carte de stationnement pour personne handicapée. Attention, certaines places sont à durée limitée.

Vous êtes propriétaire d'un véhicule électrique, hybride, GPL, GNV ?

Gratuit - Macaron obligatoire

Conditions : renseignements auprès de la Boutique du Stationnement.

FAQ du stationnement

Qu'est-ce que un Forfait de Post Stationnement (FPS) ?

Le FPS, Forfait de Post Stationnement correspond au montant total de la redevance due pour la période de stationnement. Il remplace l'amende à 17€ et dans la Ville de Lens aura la valeur de 25€.

Comment je paie un FPS ?

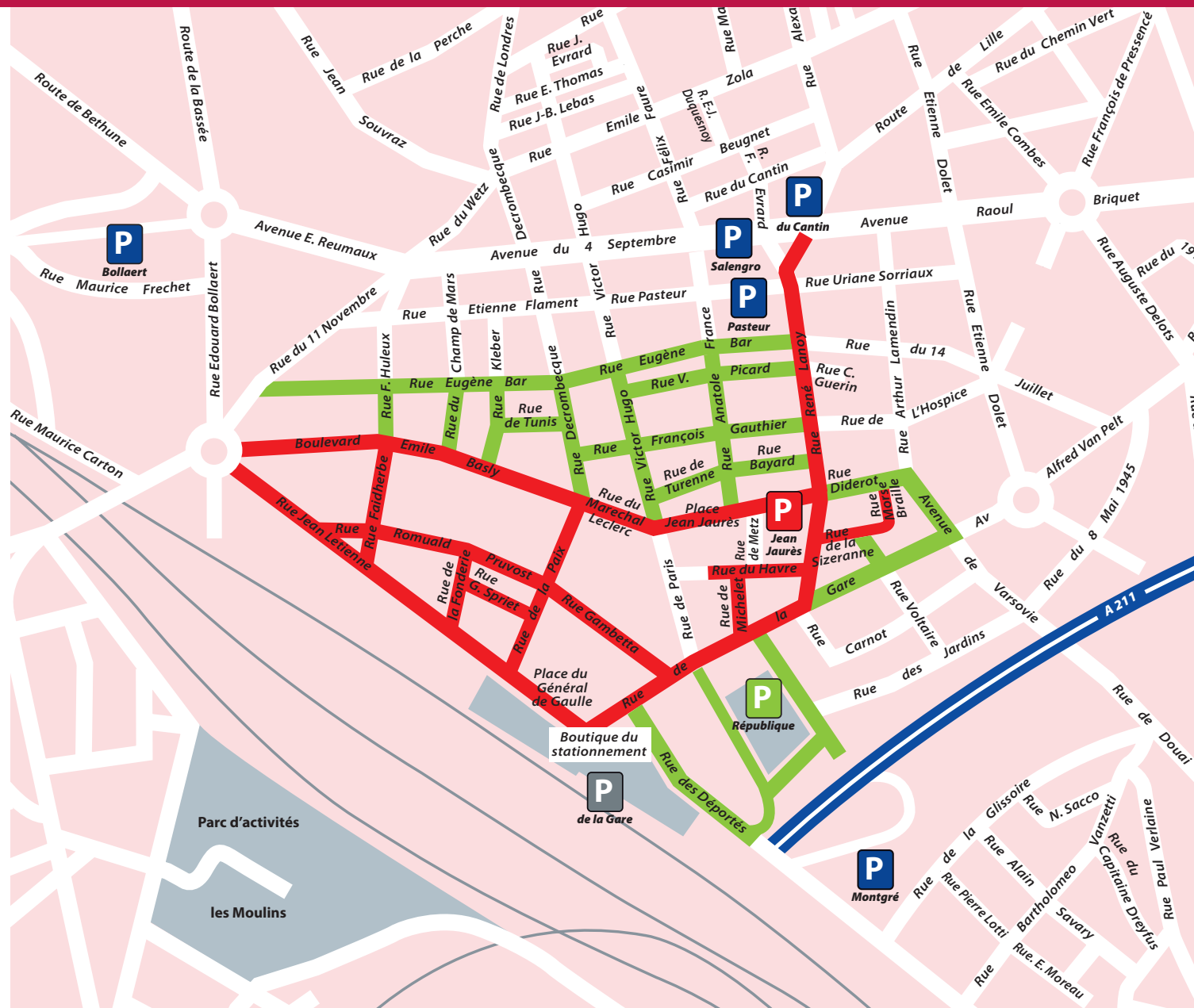
Après 72h de la notification, vous allez recevoir le FPS chez vous, envoyé par l'ANTAI, avec les instructions de paiement et vos droits et obligations. Attention, vous pouvez recevoir jusqu'à 3 FPS si vous laissez votre voiture garée en zone rouge toute la journée.

Comment je peux contester un FPS ?

Vous faites un RAPO (Recours Administratif Préalable Obligatoire) suivant les instructions écrites sur votre FPS. Vous pouvez le faire par courrier ou sur les sites web jemegare.fr/lens ou antai.gouv.fr.


Pour plus d'information, renseignez-vous auprès de la Boutique du Stationnement.


Périmètre de réglementation



Zone rouge
Zone verte

 **P** Parking municipal en zone rouge

 **P** Parking municipal en zone verte

 **P** Parkings municipaux gratuits

 **P** Parking de la Gare

Tarifs horaires en zone verte et zone rouge en voirie

Tarifs horaires : Zone verte

DURÉE	TARIF
30 minutes	0,50 €
60 minutes	1,00 €
120 minutes	1,50 €
240 minutes	2,00 €
360 minutes	2,50 €
De 360 minutes à 23h30	3,00 €
De 23h30 à 24h	25,00 €

Tarifs horaires : Zone rouge

DURÉE	TARIF
20 minutes	0,40 €
30 minutes	0,50 €
40 minutes	0,70 €
50 minutes	0,80 €
60 minutes	1,00 €
70 minutes	1,20 €
80 minutes	1,40 €
90 minutes	1,60 €
100 minutes	1,80 €
110 minutes	2,00 €
120 minutes	2,20 €
130 minutes	2,50 €
140 minutes	3,00 €
160 minutes	3,50 €
180 minutes	4,00 €
200 minutes	25,00 €

NOUVEAU

- Les parkings Salengro, Pasteur et Cantin deviennent gratuits toute l'année.
- **Gratuité zone verte:** Tous les samedis, dimanches, jours fériés, et mercredis après-midi (de 12h00 à jeudi 08h30)

Comment s'effectue le paiement ?

Vous pouvez régler votre stationnement sur les horodateurs installés en zone verte et en zone rouge.

3 formules de paiement au choix :

- Espèces
- Carte Bleue
- Depuis votre mobile avec PaybyPhone

Le saviez-vous ?

Vous pouvez bénéficier de **30 minutes de gratuité une fois par jour** en saisissant le numéro de votre plaque d'immatriculation et en choisissant l'option «30 minutes gratuites».

Vous pourrez aussi vous déplacer au cours de cette gratuité.

Avec du stationnement payant, les 30 minutes de gratuité sont rajoutées au temps, une fois par jour.